

ASPIRATIONS ENDOTRACHEALES



Afin de favoriser le retour ou le maintien à domicile de personnes trachéotomisées, le Décret n°99-426 du 27 mai 1999 autorise dans certaines conditions et sur prescription médicale les personnes ayant suivi une formation spécifique à pratiquer les aspirations endo-trachéales en l'absence d'infirmier.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE :

- Arrêté du 27 mai 1999 relatif à la formation des personnes habilitées à effectuer des aspirations endo-trachéales
- Décret n°99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales
- Décret n° 2015-495 du 29 avril 2015 relatif à l'habilitation des aides à domicile à pratiquer les aspirations endo-trachéales et modifiant le code de l'action sociale et des familles et le code du travail

OBJECTIFS :

- Effectuer des aspirations endo-trachéales en toute sécurité dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité pour assurer la prise en charge des personnes trachéotomisées dans le contexte de leur vie quotidienne
- Discerner toute complication et être capable de prendre les mesures d'urgence qui s'imposent.

PROGRAMME :

- L'appareil respiratoire
- Les principales pathologies respiratoires
- La symptomatologie respiratoire
- La trachéotomie : principes, indications, matériel utilisé
- Les risques de complications liés à la trachéotomie
- Utilité de l'aspiration
- Description de l'acte d'aspiration et entraînement de l'acte d'aspiration
- Réalisation d'un stage dans un service accueillant des personnes trachéotomisées
- L'observation
- Le lavage des mains
- L'organisation des soins
- Réalisation d'un protocole d'aspiration
- Maintenance du matériel nécessaire à une aspiration
- Les besoins fondamentaux de l'être humain et la perte d'autonomie
- Les transmissions écrites et orales

PUBLIC :

- Professionnels de l'aide à domicile (professionnels du sanitaire, du social et du médico-social)
- Tout aidant devant pratiquer des aspirations endo-trachéales auprès des personnes trachéotomisées depuis au moins trois semaines et dont l'état ne justifie pas son admission dans un établissement sanitaire.

PRE REQUIS : Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

DUREE : 5 jours soit 35 heures

- 2 journées d'enseignement théorique (14 heures)
- 3 journées d'enseignement clinique (21 heures)

Les journées de formation en présentiel comprennent deux pauses (Boissons froides et chaudes et biscuits), des distributeurs de sandwich ou des fours micro-ondes sont à disposition pour le déjeuner

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 6 à 12 participants par session

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Formation en présentiel au sein de la Fondation, apports théoriques, pratique simulée du geste procédural et mises en situation simulées
- Formation clinique dans un service prenant en charge des patients trachéotomisés

INTERVENANT.E(S) : Infirmiers Cadre de Santé et infirmiers formateurs

MODALITES DE VALIDATION :

- Validation : évaluation des connaissances théoriques par un QCM, évaluation des compétences acquises en stage et épreuve pratique en simulation.
- Pour obtenir la validation le stagiaire devra obtenir la note minimale de 10 sur 20 points.
- La validation donnera lieu à l'établissement d'un certificat numéroté dont le double est gardé par le service de Formation Continue. En cas de non validation le stagiaire pourra recommencer une seule fois la totalité de la formation.

TARIFS :

- Financement employeur : **850 €* / personne** (la Fondation L. Chaptal est exemptée de TVA)
- Auto-financement : **700 €* / personne** (la Fondation L. Chaptal est exemptée de TVA)

INSCRIPTION :

- Inscription possible jusqu'à 7 jours avant le début de la session de formation
- Bulletin d'inscription à télécharger sur le site Internet de la Fondation : www.fondationleoniechaptal.fr
- Mail : formation.continue@fondation-chaptal.fr - Tél. : 01 39 90 05 99

INFORMATIONS PRATIQUES :

Certifications : la Fondation Léonie Chaptal s'attache à fournir des prestations de qualité, adaptées aux besoins des professionnels.

- La Fondation Léonie Chaptal est certifiée Qualiopi au titre de ses actions de formation ce qui rend les formations éligibles au financement par les OPCO
- La Fondation Léonie Chaptal est certifiée ANDPC
- La fondation Léonie Chaptal est référencée sur Dokelio sous le N° : OF_872

Qualité et service client : Nous nous engageons à apporter une réponse à toute demande ou réclamation dans un délai de 72 heures.

Handicap : Nous nous efforçons d'adapter le déroulé de nos formations aux situations de handicap. Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.

Anne-Rose MIEVILLE

courriel: a.mieville@fondation-chaptal.fr

téléphone: **01.39.90.58.45** poste 218